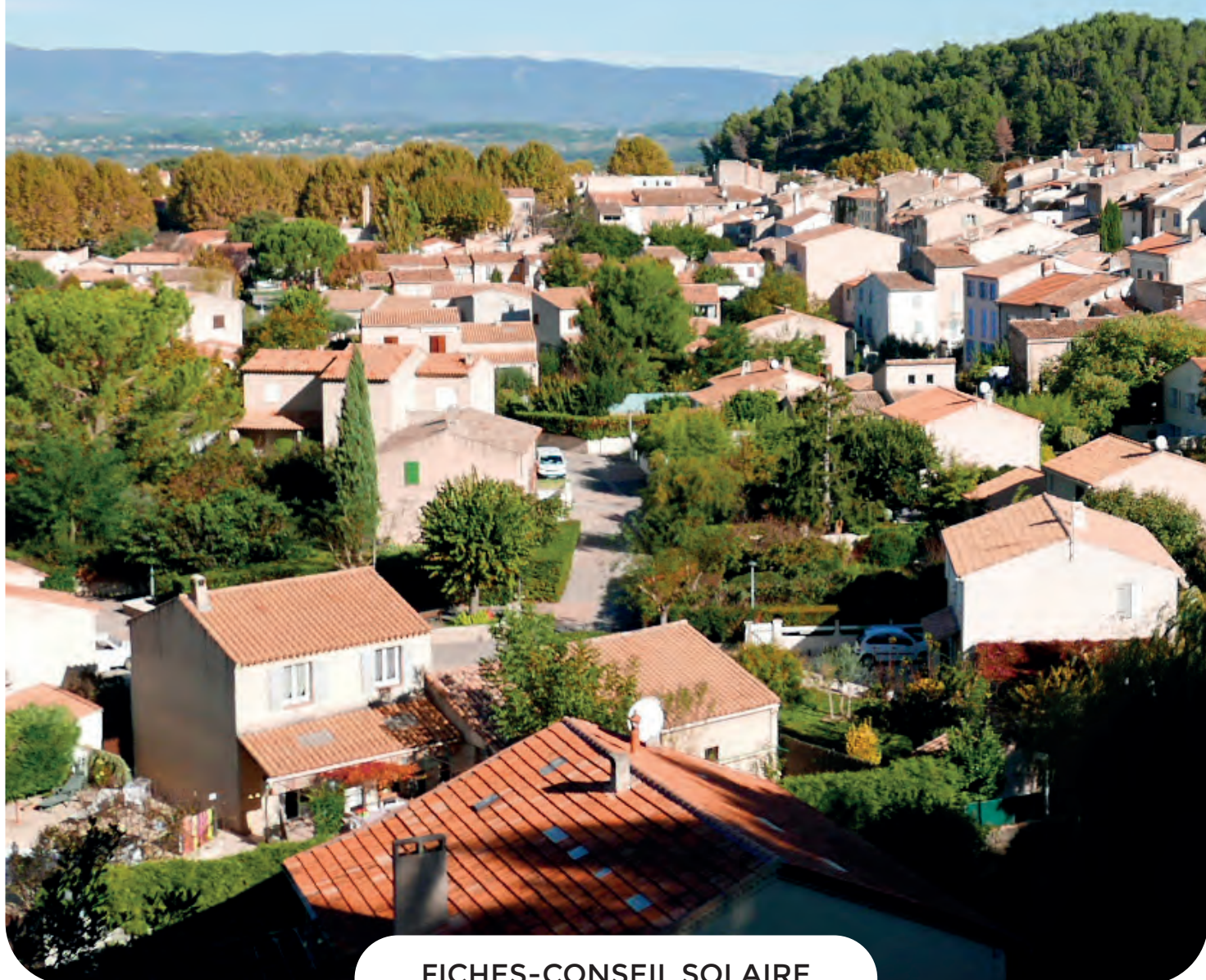


Lotissements et habitat pavillonnaire

—
Adapter son projet à la situation

Les 50 dernières années ont vu naître de nombreux lotissements d'habitat pavillonnaire. Ces tissus urbains discontinus offrent souvent de nombreuses possibilités d'implantation de panneaux solaires en dehors des toits. La végétation prend de l'importance, mettant souvent le bâti en second plan.





LOTISSEMENTS ET HABITAT PAVILLONNAIRE

CARACTÉRISTIQUES DE LA SITUATION

- Maisons positionnées au milieu de leur parcelle
- Espaces jardinés autour des maisons, clôtures
- Annexes variées : garage, abris, cuisine d'été, pool house
- Constructions le plus souvent sans enjeux patrimoniaux ; souvent un volume simple, à un ou deux niveaux, avec un toit en tuiles à 2 ou 4 pans

LES ENJEUX D'INTÉGRATION DES PANNEAUX

1. Préserver/Restaurer un paysage de toiture harmonieux

À l'échelle du grand paysage, les lotissements sont étendus et leur impact visuel marqué, soit parce qu'ils sont visibles depuis des points hauts depuis des collines ou des massifs, ou encore parce qu'une grande ouverture visuelle permet de les voir de loin, par exemple depuis la mer sur la bande littorale. Les objets techniques et taches de couleurs contrastant avec l'environnement paysager attirent l'œil et prennent trop d'importance. Le bâti doit se faire discret, caméléon, au milieu des espaces jardinés.

2. Maîtriser les covisibilités depuis les voies d'accès

À l'échelle de la rue, il est nécessaire d'éviter des covisibilités directes. Il faut privilégier les installations sur des abris et annexes non visibles. Profitez de la végétation des jardins pour mettre à distance les maisons et les toits.

3. Composer le plan des toitures

À l'échelle du bâtiment, le placement des panneaux doit être étudié : l'insertion de tout objet technique doit ainsi être discrète, même en toiture. Il s'agit bien de composer la 5ème façade du bâtiment et d'éviter l'effet de pastillage des toitures par des objets ou dispositifs techniques voyants.

EXEMPLES D'IMPLANTATION

- 1 Opter pour une implantation sur des annexes disponibles en cœur d'îlot
- 2 Opter pour des projets sur l'ensemble des pans de toitures pour éviter de multiplier les matériaux
- 3 Choisir des implantations dessinant des formes rectangulaires allant d'une rive à l'autre, de préférence le long des chéneaux et gouttières
- 4 Pour les toitures-terrasses, créer de véritables ombrières si la hauteur le permet ou opter pour des poses à plat, masquées par les acrotères
- 5 Profiter d'une extension pour intégrer vos panneaux : ombrière, véranda, abri

PANNEAUX EN FAÇADE



PRINCIPES D'IMPLANTATION DES PANNEAUX SOLAIRES

- Privilégier des projets d'ensembles, bannir l'effet de taches sur les toitures, optimiser votre production
- Choisir d'abord des solutions sur des annexes, voire sur des extensions
- Lors d'une implantation sur une toiture principale en tuiles, inscrire les panneaux dans des formes simples en respectant la forme des toits



ABRI VOITURE PHOTOVOLTAÏQUE

Votre projet d'extension représente une opportunité pour intégrer des énergies renouvelables !

Les voitures thermiques seront interdites à la vente en 2035 ; au lieu de créer un garage, optez pour un abri-voiture photovoltaïque : votre voiture est à l'ombre, protégée du soleil et vous maîtriserez vos consommations d'énergie sans polluer la planète. Choisir des modèles ou dessiner des structures sobres et fines.

Un projet d'extension permet de penser une intégration discrète de panneaux par le jeu de la composition architecturale.

EN SECTEUR PROTÉGÉ

En secteur protégé, les principes d'implantation peuvent être complétés en fonction d'enjeux patrimoniaux spécifiques

1. Dans un ensemble urbain protégé au titre du code du patrimoine ou de l'environnement, le principe de précaution prévaut : un projet qui ferait porter un risque au patrimoine urbain, paysager, architectural, peut être écarté dans l'attente des évolutions qui verront apparaître de nouveaux produits solaires adaptés à la préservation du patrimoine bâti

2. Dans le cas d'un bâtiment protégé, dont la composition architecturale ou la matérialité pourrait être altérée par la présence d'un dispositif solaire, le projet peut être refusé

3. Un architecte/un maître d'œuvre peut vous accompagner dans vos démarches réglementaires

POUR VOUS RENSEIGNER

LES UDAP

LES CAUE

L'ADEME, Agence de la transition écologique

ENERPLAN, Asso. professionnelle de l'énergie solaire

SITES INTERNET PRATIQUES

Sur les servitudes d'urbanisme et les espaces protégés (Géoportail et Atlas des patrimoines) :

<http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/>

Sur les aides ADEME :

agirpourlatransition.ademe.fr

Sur la filière du photovoltaïque :

<https://www.photovoltaique.info/fr/>



Ces fiches-conseil ont été réalisées par l'agence KP architectes-urbanistes

avec le groupe de travail :
DRAC PACA, DREAL, CEREMA, ADEME, ENERPLAN

Pilotage DRAC PACA
Tous droits de reproduction réservés